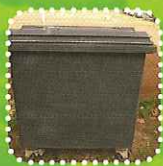


# TRI DES DÉCHETS À L'UNIVERSITÉ : MODE D'EMPLOI



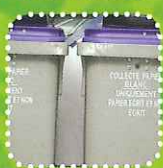
## POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les bacs verts sont collectés deux fois par semaine par la CUB. Dans chaque bureau, une poubelle (de couleur verte de préférence) sera installée pour permettre le tri individuel : journaux, suremballages cartons, conserves et canettes, flacons (liquide-vaisselle), bombes aérosol, barquettes en aluminium et bouteilles en plastique (eau, lait, sodas).



## POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES :

Ces bacs gris, collectés deux fois par semaine, sont réservés à toutes les ordures ménagères non recyclables. Tout ce qui est périssable, tout ce qu'on ne peut pas mettre dans les autres bacs, et surtout, tous les emballages sur lesquels on a un doute, et notamment les emballages plastiques enveloppant les revues et surtout les gobelets en plastique.



## POUR LE PAPIER BLANC :

Les poubelles grises avec un capot bleu sont réservées strictement au papier blanc écrit ou non. Il est collecté toutes les trois semaines par une entreprise. Si le recyclage se fait correctement dans ses bacs, il est possible de revendre ce papier, ce qui n'est plus le cas actuellement sur le campus, car trop de papiers « contaminants » y sont jetés.



VERRE



## POUR LE VERRE RECYCLABLE :

Cinq bornes seront installées dans les prochaines semaines sur le campus, trois seront sur la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tranche (Bât Licence [A22], entre les bât [A11] et [A12]) et sur la 3<sup>e</sup> tranche (en [B02] et entre les bât [B08] et [B18]).



PILES



## POUR LES PILES ET LES ACCUS :

Des boîtes Batribox peuvent être demandées à la DPI pour une collecte interne. À chacun ensuite, de vider les boîtes remplies dans un des trois fûts de 200 litres placés aux bâtiments [A03], [A20] et [B09].



CARTOUCHES



## POUR LES CONSOMMABLES BUREAUTIQUES :

Des contenants en carton appelés Atmosph'AIRRE sont placés dans les lieux communs (palières ou entrées) de tous les bâtiments. L'association passe une fois par mois pour récupérer les cartouches d'encre.



CARTONS



## POUR LES ENCOMBRANTS ET LES CARTONS :

Une collecte contractuelle, par une association intermédiaire d'insertion, a lieu tous les jeudis. Cette association récupère les encombrants et palettes. Des cages ou racks, prévus à cet effet, sont ou seront installés aux abords des bâtiments du campus.



## POUR LES ORDINATEURS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES :

Pour ces déchets des équipements électriques et électroniques, appelés DEE, contactez l'association : GI Informatique : 3, ZA du pas du Soc - 33480 AVENSAN - 05 57 88 10 98  
Site internet : <http://greniers-i.com> ou par courriel : [recyclage@greniers-i.com](mailto:recyclage@greniers-i.com) (0,55 € / kg à la charge de la composante).



## POUR LES TUBES FLUORESCENTS ET LES MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX

Un point central de collecte se trouve derrière le bâtiment [A08] pour chacun de ces déchets (attention de ne pas casser les tubes).



## POUR LES DÉCHETS CHIMIQUES :

Pour tous ces déchets (solvants, acides, bases, flacons périmés ou dégradés...), contactez Thierry Bataille de l'Institut des Sciences Moléculaires (ISM) au 06 61 19 92 72 ou [t.bataille@ism.u-bordeaux1.fr](mailto:t.bataille@ism.u-bordeaux1.fr)



## POUR LES RADIOÉLÉMENTS ET LES DÉCHETS BIOLOGIQUES :

Pour ces déchets, se renseigner auprès des différents agents de chaque laboratoire, chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ou ACMO ou contactez Xavier Canron référent aux risques radioactifs et biologiques de l'Université Bordeaux 1, au 05 40 00-8878 ou [x.canron@hs.u-bordeaux1.fr](mailto:x.canron@hs.u-bordeaux1.fr)

